



Abeille - Section cyclotourisme

Bulletin d'inscription

Année 2012

<http://abeille-cyclotourisme.fr>



Nom	Prénom	N° licence	Date de naissance	N° carte d'identité ⁽¹⁾
				-
				-
				-

Adresse postale :			
Adresse e-mail :			
Téléphone(s) :	Domicile	Travail	Portable

Catégories	Cotisations		Revue FFCT (2)	Assurance (7)			Récapitulations			Montants choisis (6)
	Abeille	FFCT		Formule "PB (3)"	Formule "PB + (4)"	Formule "GB (5)"	Formule "PB"	Formule "PB +"	Formule "GB"	
Adultes sans revue	23	25	-	12,7	22	55	60,7	70	103	€
Adultes avec revue	23	25	23	12,7	22	55	83,7	93	126	€
2 ^{ème} adulte (famille)	19	10	-	12,7	22	55	41,7	51	84	€
Enfant < 25 ans (famille)	5	5	-	12,7	22	55	22,7	32	65	€
Jeunes < 25 ans sans revue	5	10	-	12,7	22	55	27,7	37	70	€
Jeunes < 25 ans avec revue	5	10	23	12,7	22	55	50,7	60	93	€
Option possible	Cotisation à la Fédération Française de Camping Caravaning ⁽¹⁾ :						Individuelle	19,2		€
							Familiale	24,7		€
Total cotisations :										€

- (1) Si vous souhaitez vous affilier à la **Fédération Française de Camping Caravaning**, indiquez le numéro de votre carte d'identité (n° de la carte du chef de famille pour l'adhésion familiale = couple sans ou avec enfant < 18 ans).
- (2) Pour tout nouveau licencié, le tarif de l'abonnement à la revue *Cyclotourisme* est de 17 € au lieu de 23 €.
- (3) **PB** (Petit Braquet): Responsabilité civile + recours et défense pénale + accident corporel + assistance rapatriement + dommages au casque et au cardio fréquencemètre.
- (4) **PB+** (Petit Braquet +): Idem **PB** mais avec capital majoré pour assurance corporelle, invalidité permanente et décès cardio vasculaire (sous conditions)
- (5) **GB** (Grand Braquet): Idem **PB+** plus dommages au vélo, au GPS et aux équipements vestimentaires.
- (6) Pour chaque personne, indiquer dans cette colonne le montant de la cotisation en fonction de sa catégorie et du type d'assurance choisi (**PB**; **PB+**; **GB**), ainsi que les options retenues.
- (7) Chaque adhérent doit renseigner et signer le formulaire de reconnaissance d'information sur les assurances.

Pour les **nouveaux licenciés**, fournir un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique du cyclotourisme (CMNCI). Pour les formules **Petit Braquet +** et **Grand Braquet**, pour bénéficier des montants d'indemnités majorés en cas de décès d'origine cardio-vasculaire il est nécessaire de fournir un CMNCI ou un CMNCI plus un justificatif de test d'effort.

Nota : - pour être valable, le CMNCI doit être établi dans les 4 mois précédant ou dans le mois qui suit la délivrance de la licence en cours.
- pour être valable le test d'effort doit être réalisé moins de 2 ans avant la date de la délivrance de la licence en cours

Bulletin à adresser à :

Michel Bardin
38, rue de la Bruyère
78300 Poissy,

accompagné d'un chèque à l'ordre de :
Abeille de Rueil - Section Cyclotourisme